Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260409-20260407A-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an deux mille vingt-six le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à l'ancienne salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, doyen d'âge.

En exercice : 19

M. AUMAND. BARBÉ. BAZY. DAUGAN. DUVAL. GALLAIS. HAMONET. MAILLET. ODYE. SIMONET. Mmes ALIX. BEAUCÉ. BORDEAU. DUVAL. LEBOIS. MERCIER. PERRIN BOUCHET. PRECHOUX. ROBIN.

Présents : 16

Votants : 19

Absents excusés :
Jan-Victor DUVAL (Pouvoir donné à Christine HUET)
Claire PRÉCHOUX (Pouvoir donné à Yves BAZY)
Norbert SIMONET (Pouvoir donné à Elisabeth BORDEAU)

Date de la convocation :
Le 2 avril 2026

Délibération n°07-04-2026 : Désignation de deux délégués pour représenter la commune au SDE 22.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,
Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

Monsieur le Maire se désigne en tant que titulaire et propose la candidature de M Fabien MAILLET. M Yves BAZY propose sa candidature.

Monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après avoir voté, **à la majorité, 14 voix pour, 4 voix contre, 1 nul,**

- **DESIGNE** :
  - Délégué titulaire : Michel DAUGAN
  - Délégué suppléant : Fabien MAILLET
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Michel DAUGAN,
Le Maire

Sabrina BEAUCÉ,
La Secrétaire

MAIRIE DE PLOUASNE Côtes-d'Armor

MAIRIE DE PLOUASNE Côtes-d'Armor

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 08/04/2026
Publié ou notifié le : 08/04/2026